

Stratégie d'impact basée sur le partage et l'accès

OBJECTIF

Le but de cette stratégie est de décrire la façon dont Grands Défis Canada collabore avec les innovateurs titulaires de son aide pour réaliser deux objectifs :

1. Les aider à produire les plus grandes retombées possibles grâce à un accès durable, abordable et aussi répandu qu'il convient à leurs innovations pour le bien collectif.
2. Favoriser la diffusion responsable de *nouvelles* connaissances et données qu'ils ont générées, de façon à permettre la mise à l'échelle et la viabilité, à remédier aux inégalités et aux déséquilibres de pouvoir (plutôt que de les perpétuer), et à honorer les divers besoins, priorités et valeurs d'autodétermination des innovateurs et des collectivités dans lesquelles ils exercent leurs activités.

PORTÉE

Cette stratégie concerne tous les innovateurs qui reçoivent des subventions de Grands Défis Canada.

VISION

Notre vision consiste à permettre aux innovateurs financés par Grands Défis Canada d'assurer un accès généralisé, durable et abordable à leurs innovations qui sauvent des vies ou qui les améliorent pour ceux qui en ont le plus besoin, ainsi qu'à favoriser la circulation respectueuse et responsable de connaissances nouvellement créées et de données générées dans des projets que nous subventionnons. Nous avons pour objectif d'atteindre un équilibre judicieux entre, d'une part, les avantages d'un accès et d'une mise en commun généralisés et d'autre part, les intérêts légitimes d'innovateurs à poursuivre des trajectoires viables de mise à l'échelle et le droit inhérent à l'autodétermination des collectivités au sein desquelles des innovations, des connaissances et des données émergent.

PRINCIPES

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, nous nous efforçons de respecter et de faire progresser les principes et les objectifs suivants :

- Assurer un accès vaste, abordable et équitable aux innovations qui sauvent et améliorent des vies soutenues dans l'optique de réaliser les plus grandes retombées possibles pour les populations démunies et pour ceux qui en ont le plus besoin.
- Assurer le respect des droits de propriété intellectuelle des innovateurs afin d'assurer des trajectoires viables de mise à l'échelle et de développement durable, notamment par la commercialisation.
- Assurer un accès actualisé et équitable aux connaissances et aux données pour réaliser des progrès en matière de santé publique, de science et de développement économique.
- Assurer le droit inhérent à l'autodétermination et à la souveraineté des collectivités autochtones dans le monde entier, les droits détenus par les créateurs de

connaissances et les fournisseurs de données ainsi que les responsabilités réciproques que nous avons à respecter ces droits. Ceci signifie que nous respectons la protection des connaissances des communautés autochtones et autres et que nous n'allons pas exiger qu'elles soient communiquées à un large public à moins d'un large consensus dans la communauté d'où les connaissances sont issues.

- L'importance de l'intendance responsable de connaissances et données créées, pour assurer la sécurité des personnes et des communautés contre les risques de préjudice, d'exploitation et de détournement.
- Les innovateurs que nous appuyons considèrent ces principes et ces objectifs importants au début de leur entreprise de mise à l'échelle, de sorte que la gestion de la mise en commun et de l'accès à la propriété intellectuelle pour des retombées sociales se place au cœur de la stratégie d'un innovateur et ne constitue pas un simple ajout après le fait accompli.

EN PRATIQUE

Au mieux de ses capacités, Grands Défis Canada et ses programmes affiliés vont collaborer avec les innovateurs subventionnés pour s'assurer que ses projets et plans de mise à l'échelle s'harmonisent avec la vision et les principes de cette stratégie. Nous voulons y parvenir au moyen des actions et pratiques suivantes, adaptées selon le programme et le contexte pertinents.

L'accessibilité des innovations : Les innovateurs subventionnés par Grands Défis Canada doivent adhérer en principe à notre principal objectif de réaliser des retombées sociales par le biais d'un accès généralisé. Nous attendons de tous les innovateurs qu'ils s'engagent à rendre accessibles et abordables leurs innovations qui sauvent et améliorent des vies largement aux populations et collectivités utilisatrices prioritaires, du programme pertinent de Grands Défis Canada ou d'un programme affilié. Dans la plupart de nos programmes, les innovateurs seront responsables de l'élaboration et de l'exécution de plans viables pour satisfaire ces engagements d'accès.

Nous reconnaissons que les moyens appropriés de mettre en œuvre ces engagements seront variés et dépendront du contexte des innovateurs et de la collectivité où ils exercent leurs activités. Par exemple, Grands Défis Canada engagera un dialogue avec les innovateurs pour s'assurer, au meilleur de ses capacités, que des programmes d'accessibilité sont adaptés à chaque contexte particulier de l'innovateur, afin de promouvoir la viabilité, le respect des droits à l'autodétermination et d'éviter les préjudices, l'exploitation ou les détournements.

Vérification diligente de la propriété intellectuelle : Pour évaluer les trajectoires de la mise à l'échelle et des retombées, Grands Défis Canada pourrait demander des renseignements auprès des innovateurs concernant le cadre de propriété intellectuelle applicable à leurs innovations; comment les innovateurs accèderont aux droits de propriété intellectuelle pertinente de tiers et comment les droits de propriété intellectuelle seront administrés et attribués aux projets subventionnés par Grands Défis Canada.

Propriété et administration des droits de propriété intellectuelle : L'organisme Grands Défis Canada ne revendique aucun droit de propriété dans les innovations qu'il appuie ni dans les connaissances et les données générées dans le cadre des projets qu'il subventionne. Les

innovateurs et les collectivités où ils exercent leurs activités devront maintenir la propriété des droits de propriété intellectuelle dans leurs innovations, que ces innovations soient déjà existantes ou bien créées dans le cadre de projets subventionnés par Grands Défis Canada. Les innovateurs doivent négocier et administrer leurs droits de propriété intellectuelle afin de favoriser la viabilité de leurs innovations à l'échelle, tout en favorisant l'accessibilité pour les populations d'utilisateurs finaux concernés et les collectivités que les innovateurs soutiennent. Pour maximiser les retombées, là où c'est possible, nous encourageons également les innovateurs à négocier des droits assujettis à des réserves pour que des tiers adoptent ou adaptent leurs innovations qui sauvent et améliorent des vies afin de résoudre des problèmes semblables dans d'autres contextes (par exemple, par l'entremise de mécanismes de transfert technologique ciblant les pays les moins développés hors de portée d'un innovateur).

Grands Défis Canada et le financement des droits des partenaires : Afin de poursuivre les objectifs de cette stratégie, Grands Défis Canada pourrait négocier des droits assujettis à des réserves pour lui-même ou ses bailleurs de fonds pour les innovations subventionnées, un recours qui pourrait servir à combler l'incapacité de l'innovateur d'obtenir l'accessibilité pour des populations et des collectivités prioritaires. Grands Défis Canada tiendra compte des circonstances particulières des innovateurs lors de la négociation de ces droits assujettis à des réserves (par exemple, tous les protocoles autochtones applicables concernant l'accès à des connaissances ancestrales).

Ces droits assujettis à des réserves peuvent prendre plusieurs formes, selon le contexte et le programme. Par exemple :

- les engagements contractuels des innovateurs pour prendre des mesures concrètes dont les résultats sont quantifiables dans le cadre de l'obtention d'un accès abordable
- les droits d'approvisionnement et de distribution à des prix abordables pour les canaux de distribution prioritaires dans les territoires ou
- les licences non exclusives dans les territoires pertinents applicables aux droits de propriété intellectuelle (y compris les droits antérieurs, le cas échéant).

Les partenaires de l'innovateur qui détiennent leurs propres droits de propriété intellectuelle dans une innovation qui sauve et améliore des vies que nous subventionnons pourraient également se voir demander d'octroyer des droits analogues dans certains contextes (par exemple, lorsque la propriété intellectuelle est essentielle pour donner un sens aux engagements directs de l'innovateur).

Droits en cas d'urgences de santé mondiale : Dans le cas où l'Organisation mondiale de la Santé déclare une situation d'urgence liée à un problème de santé publique international ou qu'un pays déclare une situation d'urgence plus locale pour la santé publique, Grands Défis Canada estime qu'il faudra intervenir dans la mesure du possible pour régler la situation. Par exemple, les innovateurs dont les innovations sont pertinentes à des situations d'urgence liées à la santé publique qui reçoivent une subvention de Grands Défis Canada pourraient devoir céder une licence non exclusive temporaire sur leurs droits de propriété intellectuelle, afin que son utilisation remédie rapidement et correctement à une situation d'urgence liée à la santé publique et qu'elle sauve des vies.

Diffusion des connaissances : Les innovateurs se verront demander de transmettre leurs principaux résultats de recherche et enseignements acquis de leurs projets subventionnés (sans être identifiables à une personne, à des renseignements commerciaux confidentiels ou sensibles ou à des secrets industriels) à Grands Défis Canada et à la collectivité élargie dans des délais raisonnables suite à la réalisation du projet. Ce délai ne dépasse pas normalement 12 mois après la réalisation du projet, mais est susceptible d’être prolongé lorsque les circonstances le justifient (par exemple, pour la préparation et la présentation de manuscrits à publier ou des enregistrements de droits de propriété intellectuelle). Nous encourageons les innovateurs à effectuer une planification des évaluations et autorisations pour les collectivités ou les partenaires nécessaires au respect des échéanciers de diffusion de l’innovation. Grands Défis Canada reconnaît que les moyens appropriés de diffusion des connaissances pourraient varier, selon le contexte et le programme et qu’il travaillera de concert avec les innovateurs pour s’assurer que la diffusion s’effectue en respectant les droits des générateurs de connaissances et de leurs communautés et en protégeant les personnes et les collectivités des préjudices, de l’exploitation et du détournement.

Publication à accès libre : Lorsque les connaissances issues des projets subventionnés sont diffusées par le truchement de publications dans des revues avec comité de lecture, les articles doivent être immédiatement mis à la disposition et être accessibles en ligne en vertu d’un octroi de licence ou licence équivalente Creative Commons (CC BY), tout en s’assurant que la contribution des auteurs-collaborateurs est reconnue. Les frais d’une publication à accès libre entrent dans les budgets du projet présenté.

Mise en commun des données : Chez Grands Défis Canada, nous sommes convaincus de l’importance de mettre en commun les données et les résultats de recherche positifs ou négatifs d’un projet subventionné par Grands Défis Canada et nous nous attendons à ce qu’ils soient largement diffusés.

De manière générale, les innovateurs doivent s’assurer que les aspects pertinents des projets subventionnés par Grands Défis Canada sont propices à l’échange de données (par exemple, les autorisations de communiquer des données sont déjà intégrées aux documents de consentement éclairé, aux autorisations du comité de déontologie de la recherche et aux accords de collaboration et de consortium). Dans certains contextes de programmation, les innovateurs pourraient se voir demander d’élaborer un plan détaillé de communications des données. Les frais liés à l’échange de données entrent dans les budgets du projet présenté.

Évaluation, formation et assistance : Au mieux de ses capacités, Grands Défis Canada et ses programmes affiliés vont collaborer avec les innovateurs subventionnés pour s’assurer que leurs projets et plans de mise à l’échelle s’harmonisent avec la vision et les principes de cette stratégie. Nous veillons à assister les innovateurs dans la mise en œuvre de cette stratégie des façons suivantes :

- Un accès à point nommé à des ressources juridiques bénévoles par l’entremise de partenariats de Grands Défis Canada avec des organisations internationales bénévoles.
- Des conseils et de l’assistance sur les pratiques exemplaires de publication à accès libre et la mise en commun des données.
- Lorsque cela est possible, en permettant aux coûts pertinents d’être admissibles dans le cadre des accords de financement des innovateurs.

- Une assistance générale de l'équipe de Grands Défis Canada en élaborant et en exécutant les plans de mise à l'échelle pour avancer les objectifs et les principes de cette stratégie.
- Un engagement à revoir et renégocier les conditions que Grands Défis Canada intégrera dans les accords de financement ultérieurs, lorsque les circonstances de l'innovateur changent.

Grands Défis Canada donne acte que son engagement de continuer à apprendre auprès de ses collaborateurs et des innovateurs subventionnés est au cœur du succès de cette stratégie. Nous valorisons en tout temps les commentaires d'innovateurs sur leur expérience avec cette stratégie. Vous pouvez faire part de vos commentaires directement à la personne-ressource de Grands Défis Canada affectée à chaque innovateur ou les envoyer par courriel à info@grandchallenges.ca.

Grands Défis Canada passera également en revue les données et rapports du projet et consultera également à l'occasion les innovateurs (passés et actuels) afin d'en savoir plus sur leurs expériences communes et leurs recommandations collectives dans le but de consolider la mise en œuvre de cette stratégie.

Cette stratégie relève du champ de compétences du conseil d'administration de Grands Défis Canada. Grands Défis Canada produira un rapport annuel des paramètres qui s'y appliquent.

MESURE DES RETOMBÉES DE NOS PROGRAMMES

Les principaux indices de rendement de cette stratégie sont les mêmes dans tous les programmes de Grands Défis Canada, à savoir, la capacité des innovations soutenues par Grands Défis Canada de sauver et d'améliorer des vies de populations non ou mal desservies. Nos paramètres actuels sont donc les suivants :

1. Vies sauvées et améliorées
2. Évaluation de l'état de mise à l'échelle à la fin de la période de subvention de Grands Défis Canada
3. Nombre de publications à accès libre
4. Nombre de répertoires de données à accès libre.

Ces paramètres peuvent changer avec le temps ou d'autres peuvent s'y ajouter puisque Grands Défis Canada définit ce à quoi une échelle viable doit ressembler à long terme.

Pour évaluer comment cette stratégie a favorisé ces résultats, nous mènerons à l'occasion des sondages et des sollicitations auprès des innovateurs afin d'évaluer comment nos stratégies ont favorisé l'objectif final ou si elles ont nui à son atteinte.

Dernière mise à jour : 20 septembre 2021